

Séance du conseil communal du 26 octobre 2007

Présents:

Françoise Hetto-Gaasch (CSV), bourgmestre, Mike Hagen (LSAP), Romain Reitz (CSV), échevins, Francine Colling-Kahn (CSV), Jos Greischer (Déi Gréng), François Ries (DP), Irène Schmitt (Déi Gréng), Roland Weis (DP), conseillers.

Absents et excusés:

Gilles Baum (DP) points 14-16, 20, 23-24; John Breden (LSAP) points 23-24; Claude Kremer (CSV) points 1-3, 14, 20, 23-24; conseillers.

01. Informations au conseil communal.

02. Attribution du titre de bourgmestre honoraire de la commune.

Le conseil communal décide à l'unanimité de conférer à Denis Dimmer le titre de bourgmestre honoraire de la commune de Junglinster à titre de remerciement pour les services rendus et le dévouement avec lequel il a exercé les fonctions qui lui ont été confiées.

03. Tableau de préséance des membres du conseil communal.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le nouveau tableau de préséance des membres du conseil communal, qui a été adapté suite au remplacement de Denis Dimmer par Francine Colling-Kahn (CSV).

04. Démission et nomination d'un membre d'une commission consultative.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accepter la démission de Josée Faber comme membre de la commission du 3^{ième} âge, des affaires sociales, de l'intégration et de l'égalité des chances et de procéder à la nomination de Francine Scheckel-Mozek comme nouveau membre de la prédite commission.

05. Dénomination d'une rue.

Lors de sa séance du 24 mars 2007 le conseil communal s'était prononcé pour la dénomination de « rue Bernard Clement, industriel » de la rue menant de la rue Nicolas Glesener vers le Centre Polyvalent « Gaston Stein » à Junglinster. Considérant qu'il s'est avéré que Bernard Clement a collaboré avec l'ennemi durant la deuxième guerre mondiale, le conseil communal décide à l'unanimité de donner son accord pour la dénomination suivante de la rue menant de la rue Nicolas Glesener vers le Centre Polyvalent « Gaston Stein » à Junglinster:

- rue Emile Nilles, maître charpentier, 1910-2005.

06. Approbation d'un contrat de bail.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver un contrat de bail conclu le 1^{er} octobre 2007 entre le collège échevinal et la s.a. Langwies II concernant une emprise de terrain à Junglinster au lieu-dit « am Elbert », d'une contenance de 12,25 m².

07. Approbation d'actes notariés.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver:

- a. un acte de cessions gratuites portant sur des fonds sis à Gonderange, au lieu-dit « Breitlecker » appartenant à l'association momentanée « Breitlecker »;
- b. un acte de cessions gratuites portant sur des fonds sis à Gonderange, au lieu-dit « am Brill » appartenant à la s.a. Kikuoka Luxembourg.

08. Approbation d'une convention avec la ville d'Echternach concernant l'école de musique à caractère régional.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention signée par le collège échevinal en date du 21 septembre 2007 avec la ville d'Echternach concernant la participation financière dans les frais d'enseignement pour les élèves de la commune fréquentant l'école de musique de la ville d'Echternach pendant l'année scolaire 2007/2008 et d'inviter les responsables de l'école de musique de la ville d'Echternach de présenter à la fin de chaque semestre une liste indiquant la présence de chaque élève aux différents cours afin d'être en mesure d'appliquer les critères de participation définis à l'article 1 de la convention.

09. Approbation d'une convention fixant les conditions et modalités de réalisation d'un PAP à Junglinster, au lieu-dit « im Deich ».

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention signée le 19 octobre 2007 entre le collège échevinal et le promoteur du plan d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Junglinster, au lieu-dit « im Deich » et réglant notamment la réalisation des travaux de voirie et d'équipements nécessaires à la viabilité du projet.

10. Demande de subside.

Le conseil communal décide avec neuf voix contre deux d'allouer un subside extraordinaire de 3.700.-€ à l'association « Les Amis du Château a.s.b.l. » pour l'organisation du concert du 24 février 2008 dans le cadre du 25^{ème} Festival de Musique de Bourglinster en 2008.

11. Modification des trajets et horaires du transport scolaire.

Considérant que les enfants domiciliés à Godbrange et fréquentant l'éducation préscolaire sont scolarisés depuis la rentrée scolaire 2007/2008 à Junglinster de sorte qu'il échet d'introduire une course supplémentaire pour le retour à midi de ces élèves, le conseil communal décide à l'unanimité de modifier le trajet « minibus » du transport scolaire comme suit:

TRAJET MINIBUS

Localités	Aller - matin	Aller - après-midi
	horaire	horaire
Blumenthal	07:45	13:45
Station RTL	07:48	13:48
Junglinster	07:55	13:55
	Retour - midi	Retour - après-midi
	horaire	horaire
<i>Junglinster</i>	<i>11:45</i>	
<i>Godbrange</i>	<i>11:50</i>	
Junglinster	12:05	16:05
Station RTL	12:10	16:10
Blumenthal	12:15	16:15

12. Avis relatif à l'inscription d'immeubles sis à Godbrange à l'inventaire supplémentaire des sites et monuments.

Lors de sa séance du 17 mai 2004 le conseil communal avait donné son avis relatif à l'inscription d'immeubles sis à Godbrange, 1, rue de Junglinster (anc. rue du village) à l'inventaire supplémentaire des sites et monuments nationaux. Considérant que l'arrêté y relatif a été annulé par jugement du tribunal administratif et que la Secrétaire d'Etat à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche se propose d'entamer une nouvelle procédure portant inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux des immeubles sis à Godbrange, 1, rue de Junglinster, le conseil communal décide avec six voix contre quatre et une abstention de se rallier à son avis émis dans sa séance du 17 mai 2004 et les objections y formulées concernant une exploitation rationnelle des arrières-terrains (parcelle no 297/1448) situés en zone de moyenne densité du PAG, si le classement est effectué comme prévu.

13. Discussion au sujet des sites potentiels pour l'implantation d'un centre régional pour déchets inertes sur le territoire de la commune.

Le présent point a été enlevé de l'ordre du jour.

14. Modifications budgétaires de l'exercice ordinaire du budget 2007.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder des modifications budgétaires de l'exercice ordinaire de l'année 2007, il s'agit de recettes supplémentaires de 364.500.-€ ainsi que de dépenses supplémentaires de 305.120,88.-€.

15. Vote de crédits supplémentaires au service extraordinaire du budget 2007.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'inscrire:

- à l'article budgétaire « Cotisation au Klimabündnis » un crédit supplémentaire de 113,80.-€;
- à l'article budgétaire « Réfection du captage de la source d'Altlinster » un crédit supplémentaire de 14.463,69.-€.

16. Fixation des indemnités à accorder aux personnes chargées de l'exécution du recensement fiscal du 15 octobre 2007.

Vu que les indemnités accordées par l'Etat aux personnes chargées du recensement fiscal du 15 octobre 2007 sont largement insuffisantes, le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder une indemnité supplémentaire de 2,29.-€ par feuille de ménage.

17. Fixation des primes d'encavement et de l'allocation de chauffage pour l'année 2007.

Le présent point a été enlevé de l'ordre du jour.

18. Plans de gestion de la forêt communale pour l'exercice 2008.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'aviser favorablement les plans de gestion pour l'année 2008 de la forêt communale présentés par l'Administration des Eaux et Forêts.

19. Divers.

20. Résolution concernant les organismes génétiquement modifiés (Déi Gréng).

Vu la proposition de résolution du groupement politique « Déi Gréng » concernant les organismes génétiquement modifiés, le conseil communal décide à l'unanimité:

1. La commune de Junglinster se déclare prêt à ne pas planter ou utiliser d'organismes génétiquement modifiés, en particulier des semences et des plantes génétiquement modifiées, sur l'ensemble des terrains lui appartenant.
2. La commune de Junglinster fait inscrire dans chaque nouveau contrat de bail à ferme que les locataires s'engagent à renoncer à la culture de plantes génétiquement modifiées sur les terrains loués et ceci pour toute la durée du contrat de bail. Lors de la reconduite d'anciens contrats des clauses identiques sont à négocier.
3. Dans le cadre de son pouvoir décisionnel, le commune de Junglinster s'assure que les établissements et services sous sa tutelle excluent, lors de l'achat de denrées alimentaires et à l'occasion de tout autre contrat à passer, les aliments étiquetés comme contenant ou ayant été fabriqués à partir d'OGM.
4. Compte tenu de l'importance du rôle tenu par le secteur agricole dans le débat lié à la culture des plantes génétiquement modifiées et dans la mesure de ses moyens, la commune de Junglinster incite, à travers de toute mesure appropriée, les agriculteurs présents sur son territoire, à renoncer volontairement aux OGM dans leurs champs et à signer des déclarations individuelles en ce sens.
5. Par cette délibération, la commune de Junglinster adhère formellement au « Réseau luxembourgeois des zones sans OGM ».

21. Motion au sujet des énergies renouvelables (Déi Gréng).

1. Le collège échevinal explique qu'il soutienne les initiatives des promoteurs, chargés de la planification de nouvelles cités ou lotissements, d'avoir recours aux énergies renouvelables, sans pouvoir leur imposer cela.
2. Le futur lycée ne sera pas chauffé par une installation de biométhane, mais par un chauffage à copeaux de bois. Par contre la discussion d'une installation de biométhane n'est pas encore réglée; une société s'est fondée et est en train de chercher des terrains à Weimerich pour y construire une telle installation. Le cas échéant le collège échevinal serait intéressé d'en raccorder le centre polyvalent Gaston Stein et par conséquent réduire la consommation élevée de mazout.
3. Le plan énergétique envisagé pour l'école et la maison relais de Bourglinster prévoit l'installation d'un chauffage à copeaux de bois, placé dans la cave de l'école et qui alimenterait l'école ainsi que la maison relais. On réfléchit aussi sur l'installation de capteurs solaires et l'isolation de la façade.
4. Concernant les mesures entreprises et envisagées dans le futur pour permettre une réduction de la consommation d'énergie électrique de l'éclairage public, le collège échevinal informe qu'il a reçu deux offres relatives à la diminution de la luminosité de l'éclairage public; une offre sur base de location et une offre d'achat. Il reste à étudier les deux offres pour découvrir leurs avantages et inconvénients respectifs.

22. Questions au collège échevinal.

1. Sur demande du groupement politique « Déi Gréng », le collège échevinal explique que le projet pour le centre de recyclage intercommunal vienne de se concrétiser. Vu qu'il y a encore des tonneaux de lisier qui doivent être enlevés, le collège échevinal devra encore mener des négociations avec les agriculteurs concernés.
 2. Sur demande du groupement politique « Déi Gréng », le collège échevinal explique que l'Administration des Ponts et Chaussées a chargé un bureau d'études pour étudier l'aménagement d'un couloir pour autobus à Junglinster. Le collège échevinal recevra les premiers résultats en novembre. Le conseil communal en sera informé par la suite.
-

23. Demande de prolongation de la période du service provisoire d'un fonctionnaire.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder une prolongation du service provisoire pour une période s'étendant sur douze mois à Peggy Hutmacher.

24. Approbation de contrats de louage de service.

- a. Lors de sa séance du 10 septembre 2007 le conseil communal avait nommé Deborah Buchholtz à un poste d'éducatrice diplômée comme deuxième intervenant d'un groupe de l'éducation précoce de la commune de Junglinster pour la durée de l'année scolaire 2007/2008. Vu que la prénommée ne désirait pas accepter cette nomination pour des raisons personnelles, le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le contrat de louage de service à durée déterminée signé en date du 17 septembre 2007 entre le collège échevinal et Romy Malget, une autre éducatrice ayant présenté sa candidature pour le poste en question.
- b. Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le contrat de louage de service à durée déterminée, signé en date du 17 septembre 2007 entre le collège échevinal et Danielle Rapp, portant sur un engagement comme éducatrice diplômée dans l'éducation précoce de la commune de Junglinster pour l'année scolaire 2007/2008.